



Paramètres hydromorphologiques et biologiques

- Gains écologiques consécutifs à la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion
- Vérification du principe de non altération de la masse d'eau ou des masses d'eau concernées et de contribution à l'atteinte de l'état écologique sur la base des mesures d'atténuation d'impact et/ou compensatoires nouvelles